

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ISAAC BENDAYAN	23 ADAR II
YOSSEF BAR HANINA REBIBO	23 ADAR II
ELIYAHOU PEREZ	24 ADAR II
BENITAH ISAAC	24 ADAR II
MAURICE BARCHICHAT	25 ADAR II
PERLA BAT FREHA	28 ADAR II
YEHOUDA BENDAYAN	28 ADAR II
TAMAR BITTON	29 ADAR II

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Mme Solange Elbaz et Mr Michel Rebibo pour la nahala de leur père Yossef bar Hanina Rebibo Z"l

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: Mr Albert Benitah pour la nahala de son Père Isaac Benitah Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

Venez vous chauffer avec une bonne étude de Torah on vous attend chaque Jours de 20h00- 21h15 avec Rabbim A. Ronen Abitbol, aussi au cours de Béréchit (La Kabala) le Lundi, Mardi, Mercredi à 20h00 avec Charles Abikhzer

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

1-Cours Sur Les Lois de PESSA'H

Rabbim A. Ronen Abitbol

Vous ne savez plus où donner de la tête?

Comment kachériser? Quoi acheter? Et bien plus!

ASHKÉNAZE? SÉPHARADE? KITNIYOT?

UN COURS QUI RÉPONDRA À TOUTES

VOS QUESTIONS DE PESSA'H

MERCREDI 6 AVRIL 2016 @ 20 H 00

POUR HOMMES ET DAMES ENTRÉE GRATUITE

2- HAFRACHAT 'HALLA pour les dames,

Conférencier Rabbim Ronen Abitbol

La Hafrachat 'Halla de Roche Chodesh Nissan

(Mercredi 6 Mars 2016 à 18h30) est

commanditée par Mmes Audrey Dery-

Weizmann, Sigal Weizmann

et Clara Weizmann

Tovot ...» Quand le Rav Yona finit de s'exprimer, le Rav Chlomo Zalman prit la liberté de lui dire qu'il aurait pu répondre à la question posée de différentes manières mais qu'il craignait que sa réponse ne fut pas tout à fait conforme à la Vérité. (Hameor Hagadol)

Coin de la Halakha - Parachat Parah

1- Le Chabbat Parah on sortira, 2 sefer torah. Le premier pour la Paracha de la semaine, et le second pour la Paracha de Parah. Celle-ci est constituée par tout le chapitre 19 du livre des Bamidbar (parachat 'Houqut). Selon l'avis de plusieurs décisionnaires, y compris le Choul'han Aroukh, cette lecture est une mitsvah de la torah.

2- On lira cette paracha dans le sefer torah le plus kachèr, et le 'Hazan, ainsi que les fidèles, penseront à se rendre quittes de cette obligation de la torah, de la même façon fait pour le Chabbat précédent pour la Paracha de Zakhor.

3- Après la Parachatch Parah, on lira, dans la haftarah, le passage du prophète Yé'hezkel (36, 16-36): «Fils de l'homme, alors que la maison d'Israël habitait dans son pays...». En effet, il est écrit dans ce passage (16, 25): «Et j'épancherai sur vous des eaux pures afin que vous deveniez purs...»

4- Si le 'Hazan s'est trompé en arrêtant la lecture de la Parachat Parah au verset 10 du chapitre 19: «Et ceci sera, pour les enfants d'Israël et pour l'étranger établi parmi eux, un statut invariable.», ou même au verset 17: «auxquelles on mêlera de l'eau vive dans un vase.» - lequel correspond à la fin de la première montée de la Parachat 'Houqat, dans tous les cas, même si la haftarah a déjà été lue avec ses bénédictions initiales et finales, on ouvrira de nouveau le sefer torah pour y lire la Parachat Parah dans son intégralité avec les bénédictions initiales et finales. Quant à la haftarah, si on l'a déjà récitée avec ses bénédictions, on la relira sans les bénédictions.

5- Le maftir doit répondre «Amen» à l'issue de la dernière des bénédictions finales qu'il a lui-même récitées - celle de Mekadech Hachabbat.

6- Une communauté qui a oublié de lire la Parachat Parah, lira celle-ci le Chabat Ha'hodech, dans un premier sefer torah, ils liront la Parachah de la semaine, dans un second, la Paracha de Parah avec ses bénédictions, puis dans un troisième, la Parachat Ha'hodech. Ils liront en guise de haftarah, celle de Parachatch Ha'hodech.

CHABBAT SHALOM LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL.2 No.50
SAMEDI 2 AVRIL 2016
23 ADAR II 5776

Paracha CHÉMINI

Allumage des bougies
du Chabbat: 19:06
Sortie du Chabbat: 20:10

Horaire des Offices
2016 - 5776

Chabbat Samedi 2 Avril

Chahrit: 8:15
Minha suivie d'Arvit: 18:15
Cours du Rabbim Ronen: 17:00

Dimanche 3 Avril

Chahrit: 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Lundi 4 au Jeudi 7 Avril

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Vendredi 8 Avril

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Aphorisme de nos Sages

Un soupir émis à cause de la douleur d'autrui transperce toutes les barrières impénétrables des « accusateurs » célestes. Et lorsque l'on se réjouit de la joie de son prochain et qu'on le bénit, ceci est précieux pour D.ieu et agréé comme les prières de Rabbi Yichmaël le Grand-Prêtre dans le Saint des Saints.

PARACHAT - CHÉMINI CHABBAT PARAH

בס"ד

Célébration du 8ième jour



La Parachatch Chemini, nous raconte comment au 8ème jour de l'inauguration du Michkan, la Présence divine se révéla. Dans cette paracha nous liront que Moché Rabbenou a officié comme grand prêtre pendant les sept premiers jours de l'inauguration du Michkan. Explique le Baâl haTourim, quand Hachem s'était révélé à lui dans le Buisson ardent, il avait refusé pendant sept jours la mission dont Il voulait le charger. Il méritait donc d'accomplir le service pendant sept jours seulement.

A la fin de cette paracha Hachem nous enseigne les lois de la Kachèrout des animaux et enjoint le peuple à la sainteté.

Chabbat Parah

Ce Chabbat on sort également un 2ème Sefer Torah ou nous lirons la Parachatch «Parah» qui rappelle la nécessité de se purifier par les cendres de la vache rousse à l'approche de Pessa'h.

Le Chabbat Parah précède toujours chabbat Ha'hodech, qui est le Chabbat précédant roch 'hodech Nissan. Ainsi, on lira comme maftir de Chabbat Parah, les lois concernant la vache rousse.

Pourquoi cette lecture, avant Roch 'Hodech Nissan ?

A l'époque du temple, chacun avait l'obligation de se purifier de l'impureté venant d'un mort, avant l'arrivée du 14 Nissan, jour du sacrifice de Pessa'h.

Seules les eaux lustrales (cendres de vache rousse mélangée à de l'eau vive) pouvaient servir à cette purification. C'est pour rappeler à la communauté ceci, que fut instauré Chabbat Parah. De nos jours, bien que le temple soit malheureusement détruit, cette Paracha est

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhalshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



tout de même lue. L'étude des lois de la vache rousse nous sera comptée comme si nous avons fait l'effort de nous purifier, afin d'accomplir le pèlerinage de pessah. Dans la haftara qui a été associée à la Paracha de Parah (Yé'hezkel 36, 16 et suivants) on apprend sur le processus de purification qui sera restauré lorsque viendra le Machia'h. Le prophète promet que Hachem «répandra alors des eaux pures [sur les enfants d'Israël], et qu'Il les purifiera de toutes leurs impuretés et de toutes leurs idoles» (36, 25).

On remarquera que la purification, selon ce verset, ne sera pas effectuée au moyen d'une immersion dans les eaux d'un miqwé, comme il aurait été naturel, mais au moyen d'une aspersion qui ressemblera à celle que l'on doit employer avec l'eau lustrale contenant les cendres de la vache rousse

Un paradoxe

Tout d'abord, la Torah introduit le sujet de la vache rousse par le verset: «Voici le décret de la Torah» (Bamidbar 19, 1). La loi de la vache rousse est présentée comme une loi totalement irrationnelle, dépassant la logique humaine, comme un décret.

Selon l'expression de Rachi sur ce verset: «J'ai émis un décret et tu n'as pas le droit de réfléchir à son sujet». On a ici affaire à une loi où l'on ignore totalement la raison. D'un autre côté, Rachi, après son commentaire du verset 22, propose une explication au nom du Rabbin Moche Hadarchan, qui explique que la vache rousse vient réparer la faute du veau d'or. La mère, la vache, doit venir réparer la faute de son fils, le veau.

Nous sommes bien face à un paradoxe. D'une part, la vache rousse est totalement irrationnelle, sans raison. Mais en même temps, on nous dit qu'elle vient pour expier la faute du veau d'or, ce qui constitue en soi une raison. Comment concilier ces deux idées?

Puisque la vache rousse fait réparation de la faute du veau d'or, il faut essayer de comprendre un peu mieux cette faute.

Les hébreux voulaient avoir une représentation de la divinité. Ils voulaient appréhender le divin et pouvoir le

cerner. C'est pourquoi, ils se firent un veau d'or, qui représenterait D-ieu, et serait appréhendable. Ils ne voulaient pas se "contenter" d'une idée abstraite de D-ieu. Leur faute provenait en fait d'une certaine volonté de comprendre qui s'enracinait dans l'orgueil. Persuadés de leur grandeur, ils refusaient d'être mis à l'écart et pensaient qu'ils étaient aptes à saisir le divin. Ils pensaient être capables de concevoir une forme représentant au mieux le Créateur. N'est-ce pas audacieux et présomptueux? Poussé par son orgueil, l'homme refuse exige: «Je veux comprendre! Je veux voir! Je veux appréhender!» Il refuse d'accepter. Telle était leur erreur.

D'ailleurs, cette erreur était aussi celle d'Adam et Eve, les premiers êtres humains. Le serpent les séduit en disant: «Le jour où vous mangerez (du fruit défendu), vos yeux s'ouvriront et vous serez comme D-ieu, connaisseurs du bien et du mal» (Béréchit 3, 5). Et ils en vinrent à en consommer. L'homme veut ressembler à D-ieu, veut savoir, veut posséder la connaissance du bien et du mal et ne veut pas se soumettre à la Volonté de D-ieu. Voici en quoi consistait la faute d'Adam, semblable à celle du veau d'or.

C'est pourquoi, Hachem nous donna la Mitsva de la vache rousse. Intrinsèquement, cette Mitsva est totalement et absolument irrationnelle. Elle n'a vraiment aucune explication logique. Cependant, lorsque les Juifs la mettront néanmoins en pratique, par là même, ils montreront qu'ils accomplissent l'ordre de D-ieu même sans comprendre. (Lamed.fr - par Michaël Mouyal)

La brisure du «vase»

Il dit à Aaron: «Prends-toi un veau, issu du gros bétail, pour expiatoire.» (9, 2)

Explication de Rachi: «Pour lui faire savoir que le Saint béni soit-Il, par ce veau-là, lui a pardonné l'affaire du veau d'or à la fabrication duquel il avait participé.»

Il faut savoir que dans ce monde tout péché crée une brisure dans le monde et cette brisure nécessite une réparation. Le temps n'y fait rien, même si des siècles passent, ils n'effacent pas le péché qui exige toujours réparation. La Techouva se manifeste au niveau du coupable. Elle peut différer la sentence ou même l'annuler. Mais les conséquences du péché demeurent tant qu'il n'y a pas eu réparation, car la faute acquiert une certaine indépendance par rapport à celui qui l'a commise. La faute est une «brisure du vase»: même brisé par inadvertance et sans intention de nuire, le vase n'est plus entier. Pour rétablir l'harmonie dans le monde, tout délit entraîne réparation.

Dans notre Paracha Chemini, le huitième jour dont on parle, était le premier jour de Nissan où le Michkan est définitivement inauguré. Avant de l'inaugurer par des sacrifices, Aaron et les enfants d'Israël se voient tout d'abord dans l'obligation de se "purifier" des fautes antérieures en offrant des sacrifices expiatoires. La faute du veau d'or plane encore au-dessus du camp au moment de l'inauguration du Tabernacle. Mais alors pourquoi les enfants d'Israël se voient-ils tenus d'apporter des sacrifices supplémentaires ? Leurs sacrifices auraient dû être identiques à ceux d'Aaron !

En fait, on reproche surtout à Aaron, d'avoir façonné le veau d'or, non de l'avoir conçu, alors que les enfants d'Israël l'avaient réclamé et adoré. C'est pourquoi, au niveau de l'expiation, Aaron offre un veau, car un expiatoire ('Hatath) efface une action commise par inadvertance, et sans intention de nuire. Aaron se trouve donc lavé de toute accusation de mauvaise intention. Il est vrai qu'il a confectionné le veau d'or, mais il n'a fait que céder à la pression du peuple. Son intention était pure, il ne cherchait qu'à faire patienter le peuple en attendant le retour de Moche.

Tandis que le sacrifice offert par les enfants d'Israël était une Ôlah, un holocauste, qui est offert en général pour expier une faute d'intention. En effet, les enfants d'Israël étaient coupables d'idolâtrie. Ce sont eux qui ont réclamé un dieu, ce sont eux qui ont fait pression sur Aaron, et quand le veau d'or fut confectionné, ils joignirent l'acte à la pensée, en l'adorant. (Rabbin Jacques Ouaknin)

Il ne faut pas avoir honte

Moche entendit et approuva... » (Vayikra 10, 20).

Dans la Paracha on lit que Moche Rabbenou se mit en colère contre Aaron son frère et ses enfants, à cause qu'ils n'ont pas mangé le sacrifice de 'Hatat, fait le jour

de l'inauguration du Michkan. Moche Rabbenou avait oublié que l'ordre de consommer la viande d'un sacrifice, tout en étant en deuil (car Aaron a perdu ses deux enfants ce jour d'inauguration), ne concernait que les sacrifices exceptionnels et non les sacrifices permanents, comme la 'Hatat.

Rachi commente: «Il reconnut son erreur et n'eut pas honte de dire: Je ne m'en souvenais plus».

La Guemara (Zeva'him 101a) précise: il reconnut et, au lieu de dire: «Je ne l'avais pas appris», il n'eut pas honte de dire «Je l'ai appris mais je l'ai oublié».

De plus, il tint à faire une déclaration devant tout le peuple pour reconnaître qu'il avait oublié cette règle et que c'est son frère Aaron qui la lui rappela.

Pourquoi Moche insista-t-il autant pour informer le peuple de son erreur ?

Tout simplement, pour enseigner au peuple juif des temps présent et à venir qu'un homme, quelle que soit son importance, se devait de reconnaître son erreur et se plier aux exigences de la Vérité.

Leçon de Moral

A l'occasion de l'audition du Rav Chlomo Zalman Auerbach pour le poste de Roch Yechiva de la Yechiva Kol Torah, le Rav Yona Martszbakh lui posa une question de Guemara et, sans hésitation aucune, le Rav Chlomo Zalman répondit: «Je ne sais pas».

Quand il rentra chez lui, il dit à sa femme que l'entretien avait été difficile et qu'il ne serait certainement pas accepté à la tête de la Yechiva... Sur ces entre faits, le Rav Yona apparut sur le seuil de la porte du domicile de Rav Zalman et lui dit: «Au nom du Comité de la Yechiva, je vous prie instamment d'accepter de devenir notre Roch Yechiva; notre décision a été prise à l'unanimité».

Le Rav Yona tint à préciser au Rav Zalman que sa désignation était due justement du fait de sa réponse: «Je ne sais pas» qui avait entraîné l'unanimité. «Quand vous avez répondu que vous ne connaissiez pas la réponse, j'ai perçu la lumière de vérité qui brûlait en vous. Vous saviez combien l'interview était primordiale pour votre nomination et pourtant vous n'avez pas essayé d'éluder la question ou de la contourner et votre franchise nous a amenés à conclure que vous étiez la personne que Dieu nous avait envoyée pour diriger notre Yechiva.

Nos étudiants pourront ainsi s'inspirer de votre honnêteté et de votre quête de vérité, ce qui les aidera à s'élever dans la connaissance de la Torah et des Midot

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MR ALBERT BENITAH POUR LA NAHALA DE SON PÈRE ISAAC BENITAH Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

